

## CIRCULAIRE N°1 DU 13 JANVIER 2020

Aux : Présidents de Ligues  
Présidents de Comités (pour transmission aux Clubs)

De : Jean-Marie BELLICINI  
Christian CHARPENTIER

Copie : Comité directeur  
Souad ROCHDI  
Patrice GERGES

**OBJET : CHANGEMENTS DE CERTAINES REGLES IAAF CONCERNANT LES EQUIPEMENTS**

Chers amis,

Avant qu'elle ne devienne « World Athletics », l'IAAF avait décidé de la modification de plusieurs de ses règles de compétition ; certaines concernent les équipements qui permettent la pratique de notre sport.

Vous en trouverez ci-joint la liste avec :

- . en italique, le texte IAAF,
- . en gras les changements.

D'une manière générale, ces changements n'impactent pas financièrement nos installations mais il était important que nous soyons tous au courant des décisions qui vont s'appliquer dans les mois qui viennent.

Vous souhaitant bonne réception de la présente

Avec nos cordiales amitiés sportives

Jean-Marie BELLICINI  
SECRETARE GENERAL

Christian CHAPENTIER  
PRESIDENT COMITE EQUIPEMENT SPORTIF

## DECISIONS DE L'IAAF CONCERNANT LES EQUIPEMENTS D'ATHLETISME

### RÈGLE 169.5 – BARRIÈRES DE STEEPLE – ENTRÉE EN APPLICATION AU 1ER AVRIL 2020

Pas de changement chez les femmes où les obstacles restent à 0.762m ( $\pm 0,003m$ ). Pas de changement non plus chez les seniors, U23 et U20 hommes : 0,914m ( $\pm 0,003m$ ) mais les haies des cadets/U18 hommes baissent à **0,838m ( $\pm 0,003m$ )**.

Cette disposition ne nécessite pas l'achat de nouvel équipement. Les services compétents ou des bons bricoleurs sauront percer les 10 trous au bon endroit (5 obstacles au tour et en principe deux montants par obstacle). Ne pas faire ces modifications ne compromet pas la prise en compte des performances mais lèse d'une manière notoire, l'athlète. Précision

### RÈGLE 169.6 – RIVIÈRE DE STEEPLE

"[...] La profondeur de l'eau au pied de la haie sera de ~~0,70m~~ **0,50m  $\pm 0,05m$**  sur ~~0,30m~~ **1,20m** environ. De ce point, le fond de la fosse s'élèvera progressivement pour former une pente uniforme ( **$12.4^\circ \pm 1^\circ$** ) jusqu'au niveau de la piste à l'extrémité de la rivière. Au départ d'une course, la surface de l'eau devra être au niveau de la piste avec une tolérance de 20mm".

Attention : l'IAAF rajoute "**Les fosses conformes aux spécifications 2018/19 restent valables**".

### RÈGLE 182.4 – SAUT EN HAUTEUR

"La déclivité descendante maximale de la piste d'élan dans les 15 derniers mètres de la zone d'appel ne devra pas dépasser ~~1/250 (0,4%)~~ **1/167 (0,6%)** autour du rayon de la zone semi-circulaire "

Attention : l'IAAF rajoute "**Les pistes d'élan et les zones d'appel conformes aux spécifications 2018/19 restent valables**".

### RÈGLE 185.1 – PLANCHE D'APPEL DES SAUTS LONGITUDINAUX - À COMPTER DU 1er NOVEMBRE 2020

"Un athlète échouera si pendant son appel, ~~touche le sol (incluant toute partie de la plasticine) au-delà de~~ ~~dépasse~~ n'importe quelle partie de son/sa ~~corps~~ **pied/chaussure traverse le plan vertical** de la ligne d'appel, soit dans sa course d'élan sans l'action de sauter, soit en effectuant un saut"

L'IAAF ajoute l'explication suivante : "**Pour permettre aux spectateurs de mieux comprendre l'origine d'un essai manqué au saut en longueur et au triple saut et pour simplifier le travail des juges à tous les niveaux de compétition.**"

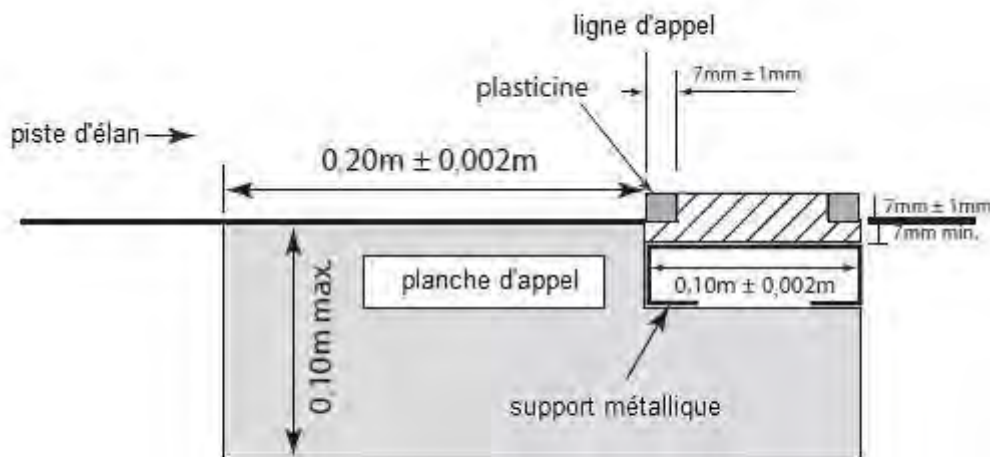
L'article **184.3** est modifié en conséquence

"L'envol se fera à partir d'une planche encastrée à niveau avec la piste et avec la surface de la zone de réception. Le bord de la planche le plus proche de la zone de réception s'appellera la ligne d'appel. Immédiatement au-delà de la ligne d'appel, on ~~placera~~ **peut placer** une planche couverte de plasticine afin d'aider les juges."

En clair, la plasticine n'est plus obligatoire MAIS une note précise : "**Au moment de la construction de la piste d'élan et/ou de la planche d'appel, s'il était initialement prévu d'installer une planche couverte de plasticine et que cette planche n'est pas utilisée, la cavité doit être comblée avec une planche d'obturation au ras de la planche d'appel**" et encore " Pour garantir que la ligne d'appel est clairement

visible et distincte de la planche d'appel, le sol immédiatement après la ligne d'appel doit être d'une autre couleur que le blanc" et enfin " L'utilisation de la vidéo ou d'un autre dispositif technologique, pour aider les Juges dans l'application de la Règle 185.1, est vivement recommandée à tous les niveaux de la compétition. Toutefois, si aucun dispositif technologique n'est disponible, une planche couverte de plasticine peut encore être utilisée".

La planche de plasticine sera constituée d'une planche rigide, 0,100m ( $\pm 0,002$ m) de large et de 1,220m ( $\pm 0,010$ m), faite de bois ou d'un autre matériau adapté et sera peinte d'une couleur contrastée à celle de la planche d'appel [...]. Les bords de la planche seront soit inclinés à un angle de 45° avec le côté le plus proche de la piste d'élan recouvert d'une couche de plasticine sur toute sa longueur de 7mm d'épaisseur, soit découpés de telle façon qu'une fois le renforcement rempli de plasticine, la surface de la plasticine la plus proche de la ligne d'appel doit être inclinée à un angle de 45° 90° (voir schéma N° 184a). La partie supérieure de la planche d'appel sera également recouverte d'une couche de plasticine sur les 10 premiers millimètres environ et sur toute sa longueur[...] La couche de plasticine pourra être lissée à l'aide d'une roulette ou d'une spatule appropriée afin d'effacer les empreintes faites par les athlètes. Note : On pourra trouver très utile de disposer de planches de plasticine de réserve de sorte que pendant l'élimination d'une empreinte, la compétition ne sera pas retardée.



**Schéma 184a – Planche d'appel et Planche de plasticine**

#### REGLE 190 - CAGE POUR LE LANCER DU DISQUE

L'IAAF a rajouté une note : « Les panneaux mobiles de la cage du marteau peuvent être utilisés lorsque la cage est en cours d'utilisation pour le lancer du disque, et ce afin de limiter les zones dangereuses ».